



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

CAPES

Question écrite n° 111483

Texte de la question

M. Étienne Mourrut attire l'attention de Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur l'éventuelle suppression ou l'ouverture à raison d'une année sur deux des CAPES de langues régionales. En effet, l'institut d'*Estudis occitans* du Gard s'interroge suite à l'information diffusée par le ministère selon laquelle il n'y aurait pas de session 2012 pour le CAPES d'occitan et ce sans aucune justification. Pourtant, au terme des débats de 2008, les langues régionales ont été reconnues comme faisant partie du patrimoine national. Pour les différentes instances qui souhaitent le maintien des langues régionales, la suppression de ces CAPES serait plus que dommageable et préjudiciable pour le corps enseignant et pour les habitants présents sur les trente départements de l'aire historique de l'occitan. Cette décision survient enfin, à quelques jours des examens de fin de session 2011, créant ainsi une très grande appréhension chez les étudiants qui préparent un master d'enseignement dans ces régions. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui préciser les mesures que le ministère entend prendre afin de faire perdurer ces langues régionales qui font partie intégrante de l'identité de nos régions et qui représentent un patrimoine non négligeable pour leurs habitants.

Texte de la réponse

Le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche tient à rappeler que les langues régionales sont enseignées dans les différents niveaux du système éducatif sans discontinuer depuis 1982 et scolarisent plus de 32 000 élèves dans le second degré. Ces enseignements se poursuivront dans les années à venir, conformément à la volonté réaffirmée par le Président de la République en 2009, après l'adoption de la loi constitutionnelle du 23 juillet 2008, instituant l'appartenance des langues régionales au patrimoine de la France. Les inscriptions aux concours du CAPES, dans ces mêmes langues régionales, ont été ouvertes pour la session 2012 du 31 mai au 12 juillet 2011.

Données clés

Auteur : [M. Étienne Mourrut](#)

Circonscription : Gard (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 111483

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : Enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 juin 2011, page 6458

Réponse publiée le : 30 août 2011, page 9411